

Analyse de l'état initial

Ce point de vue a été réalisé à proximité de la Motte Castrale de Prasville, monument historique inscrit, dans un secteur aux vues dégagées. Il permet d'évaluer la visibilité du projet depuis l'édifice protégé, mais aussi de quantifier les impacts cumulés entre le projet et le parc éolien de Genonville (n° 11).

La vue est dégagée et le relief légèrement ascendant vers l'ouest. L'horizon montre quelques masses boisées. Les éoliennes du parc n° 11 ainsi que la ligne électrique apporte des éléments verticaux dans un paysage à dominante horizontale. Les parcs éoliens n° 6, n° 40 et n° 43 sont visibles à moins de 10 km.

Coordonnées : 604345, 6796929  
 Altitude : 140.2 m  
 Azimut central : 254°  
 Orientation : est  
 Prise de vue : 07/02/2020 - 09h53  
 Hauteur de prise de vue : 170 cm  
 Canon EOS 6D 24x36 mm  
 Focale 50 mm  
 Éoliennes modélisées : V150 - mât : 105 m  
 Éolienne la plus proche : E05 : 13.9 km  
 Éolienne la plus éloignée : E02 : 15.1 km

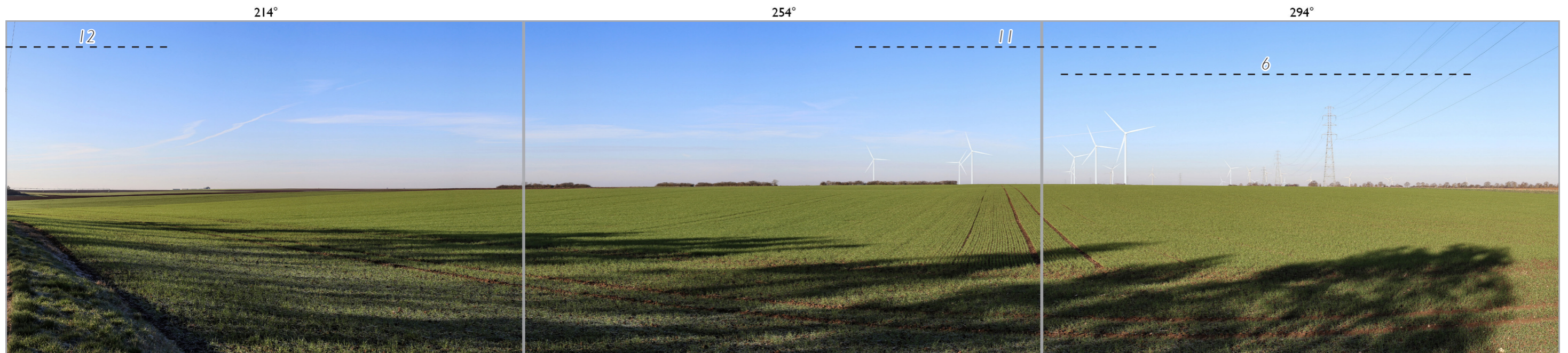
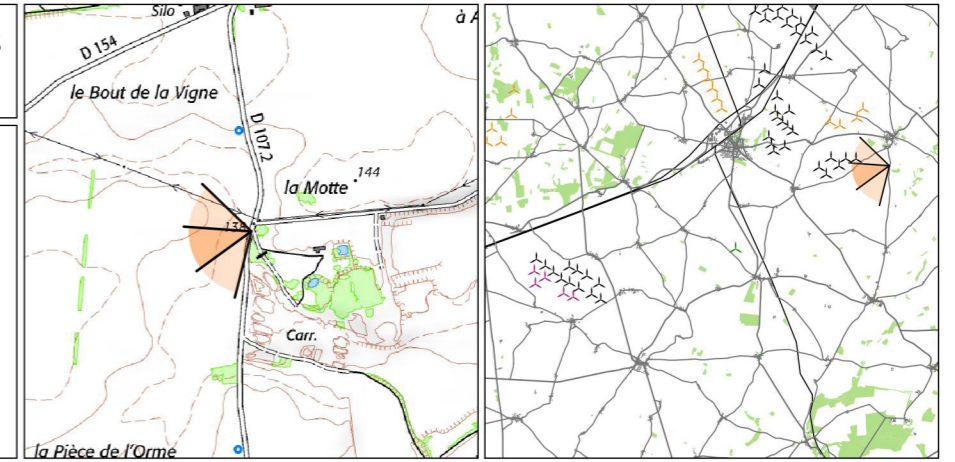


Fig. 191 : Frise photographique initiale (120°)

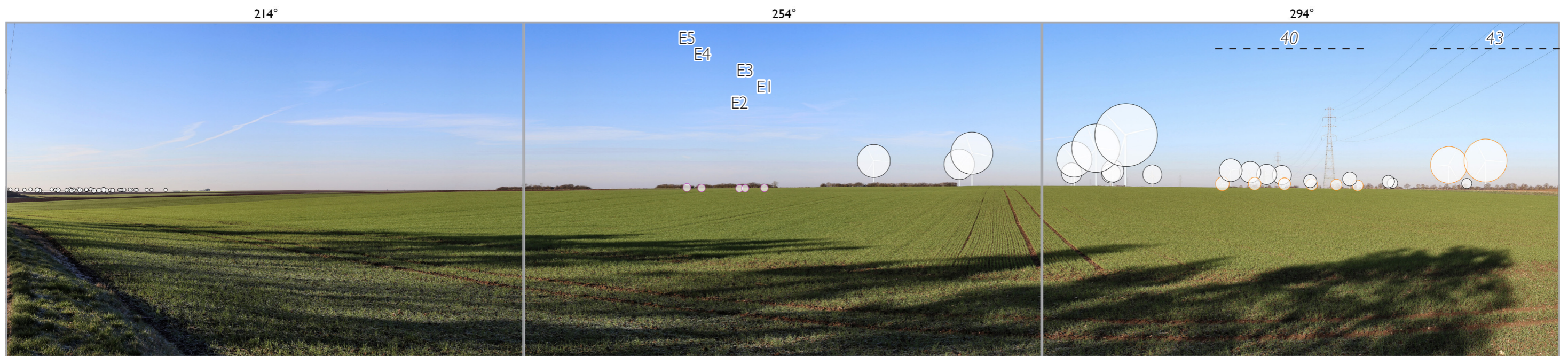


Fig. 192 : Frise photographique photomontée (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante



#### Visibilité du projet

1 éolienne visible - 0 éolienne masquée  
 0 totalement - 1 partiellement - 0 filtrée  
 0 en visibilité permanente  
 1 en visibilité intermittente

#### Emprise du projet

0,5° soit 1 % de la vision binoculaire

**Augmentation de l'emprise des parcs éoliens du  
 Canton de Bonneval et de la Butte de Menonville**

+ 0,5°

#### Impacts paysagers :

Une seule éolienne (E5) du projet sera partiellement visible au-dessus des masses boisées sur l'horizon. Ces pales pourront être visibles en intermittence. L'emprise du projet est très faible, ainsi que sa visibilité dans le paysage. Les impacts sont très faibles.

#### Impacts patrimoniaux et touristiques :

Le projet sera très faiblement visible à proximité de la Motte castrale. Les impacts sont très faibles.

#### Impacts cumulés :

Les impacts cumulés avec les parcs construits et en instructions visibles sont très faibles, voire nuls, du fait d'une visibilité très réduite sur le projet.

Fig. 193 : Photomontage (champ horizontal : 40° ; distance de lecture 40 cm)

35

Vue sur l'église Saint-Martin de Trizay-lès-Bonneval

MH31, sortie de bourg

Analyse de l'état initial

Ce point de vue depuis l'entrée de Trizay-lès-Bonneval permet de mesurer la covisibilité entre le projet et l'église Saint-Martin, monument historique inscrit. La vue est ici plongeante en direction de la vallée de l'Ozanne et de Trizay-lès-Bonneval. Le clocher de l'église est légèrement visible au-dessus des boisements. Dans l'axe de la route, le château d'eau du village est bien visible.

Les parcs éoliens de Bonneval (n° 5) et du Moulin de Feugères sont les plus proches (moins de 10 km). Les autres parcs visibles sont plus discrets.

Coordonnées : 575412, 6790434  
 Altitude : 148.2 m  
 Azimut central : 87°  
 Orientation : ouest  
 Prise de vue : 07/02/2020 - 14h29  
 Hauteur de prise de vue : 170 cm  
 Canon EOS 6D 24x36 mm  
 Focale 50 mm  
 Éoliennes modélisées : V150 - mât : 105 m  
 Éolienne la plus proche : E02 : 14.7 km  
 Éolienne la plus éloignée : E05 : 16.2 km

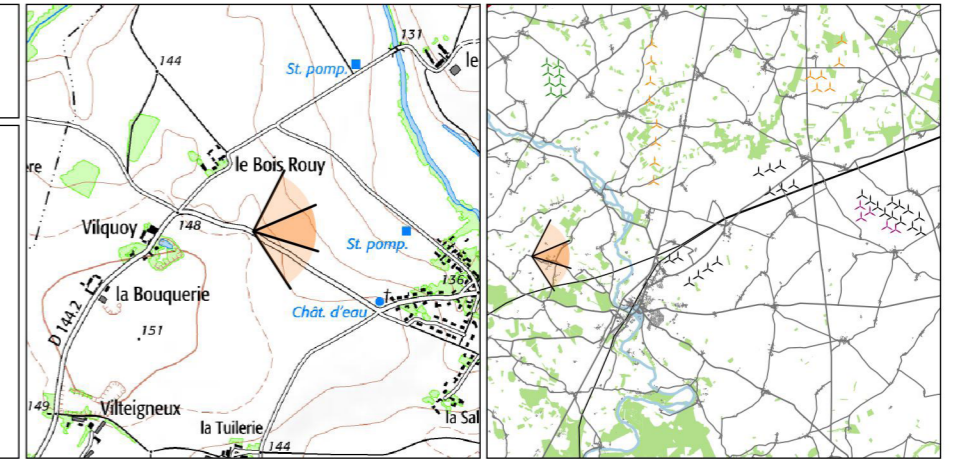


Fig. 194 : Frise photographique initiale (120°)



Fig. 195 : Frise photographique photomontée (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Canton de Bonneval

Butte de Menonville

3

5

E1 E2  
E3 E4  
E5

67°

87°

107°



#### Visibilité du projet

5 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée  
3 totalement - 0 partiellement - 2 filtrées  
4 en visibilité permanente  
1 en visibilité intermittente

#### Emprise du projet

5° soit 10 % de la vision binoculaire

#### Augmentation de l'emprise des parcs éoliens du Canton de Bonneval et de la Butte de Menonville

0°

**Impacts paysagers :** Les 5 éoliennes du projet sont visibles, de manière filtrée pour les éoliennes E4 et E5. Elles présentent une taille perçue cohérente avec le paysage, sans effet de surplomb du relief. L'impact du projet dans le paysage est faible.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :** La taille perçue du projet est inférieure à celle du clocher de l'église. De plus, le monument et le projet sont séparés par près de 20° d'angle et par le parc éolien n° 5. Les impacts de cette covisibilité indirecte sont faibles.

**Impacts cumulés :** Le projet s'insère dans l'emprise du parc éolien existant sans l'augmenter. Les impacts avec les autres parcs éoliens sont faibles, l'occupation de l'horizon n'augmente pas du fait du projet.

Fig. 196 : Photomontage (champ horizontal : 40° ; distance de lecture 40 cm)

36

### Vue depuis le Polissoir dit Pinte de Saint-Martin à Corancez

MH45

#### Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet d'évaluer la visibilité du projet depuis le polissoir de Saint-Martin, monument historique classé.

La vue est plongeante vers le sud. Un bâtiment agricole vient limiter les perceptions lointaines en direction du projet. Vers le sud-est, le relief est ascendant et limite la profondeur de vue.

Le parc éolien n° 10 est le plus proche du point de vue à droite. 6 autres parcs sont légèrement visibles au-dessus de l'horizon.

Coordonnées : 590425, 6807370  
 Altitude : 140.1 m  
 Azimut central : 174°  
 Orientation : nord  
 Prise de vue : 07/02/2020 - 08h39  
 Hauteur de prise de vue : 170 cm  
 Canon EOS 6D 24x36 mm  
 Focale 50 mm  
 Éoliennes modélisées : V150 - mât : 105 m  
 Éolienne la plus proche : E01 : 14.7 km  
 Éolienne la plus éloignée : E05 : 15.8 km

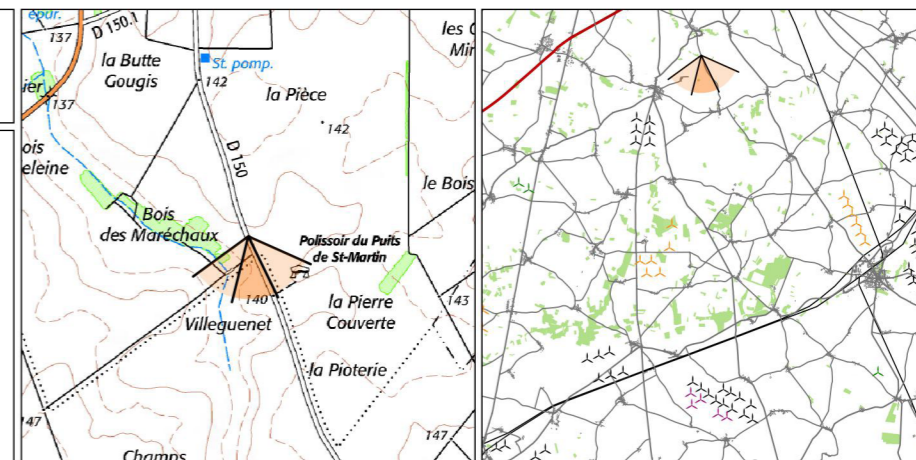


Fig. 197 : Frise photographique initiale (120°)



Fig. 198 : Frise photographique photomontée (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

E5 E4 E3 E1 E2 ----- 41 -----



**Visibilité du projet**

5 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée  
 0 totalement - 5 partiellement - 0 filtrée  
 0 en visibilité permanente  
 5 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**

6,5° soit 13 % de la vision binoculaire

**Augmentation de l'emprise des parcs éoliens du Canton de Bonneval et de la Butte de Menonville**

+ 6,5°

**Impacts paysagers :**

Les pales des 5 éoliennes du projet pourront être perceptibles au-dessus du bâtiment agricole au second plan. Elles sont discrètes dans le paysage. L'impact est très faible.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :**

Le projet sera faiblement visible depuis le Polissoir. L'impact en visibilité est très faible.

**Impacts cumulés :**

Le parc existant n'est pas visible depuis ce point de vue. Les impacts cumulés sont nuls avec les autres parcs, du fait d'une faible visibilité du projet.

Fig. 199 : Photomontage (champ horizontal : 40° ; distance de lecture 40 cm)

Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet de montrer les impacts cumulés entre le projet et le parc éolien de Moisson de Beauce I (n° 9).

Le relief est plan et la vue dégagée. L'horizon est boisé, limitant ainsi les perceptions très éloignées. Le passage de l'autoroute A11 est légèrement visible devant les boisements. Les 5 éoliennes du parc n° 9 sont bien visibles. Les parcs éoliens n°10 à gauche et n° 42 à droite, sont visibles à moins de 10 km du point de vue.

Coordonnées : 579090, 6804809  
 Altitude : 158.9 m  
 Azimut central : 135°  
 Orientation : nord-ouest  
 Prise de vue : 07/02/2020 - 15h08  
 Hauteur de prise de vue : 170 cm  
 Canon EOS 6D 24x36 mm  
 Focale 50 mm  
 Éoliennes modélisées : V150 - mât : 105 m  
 Éolienne la plus proche : E01 : 16.3 km  
 Éolienne la plus éloignée : E05 : 18.1 km

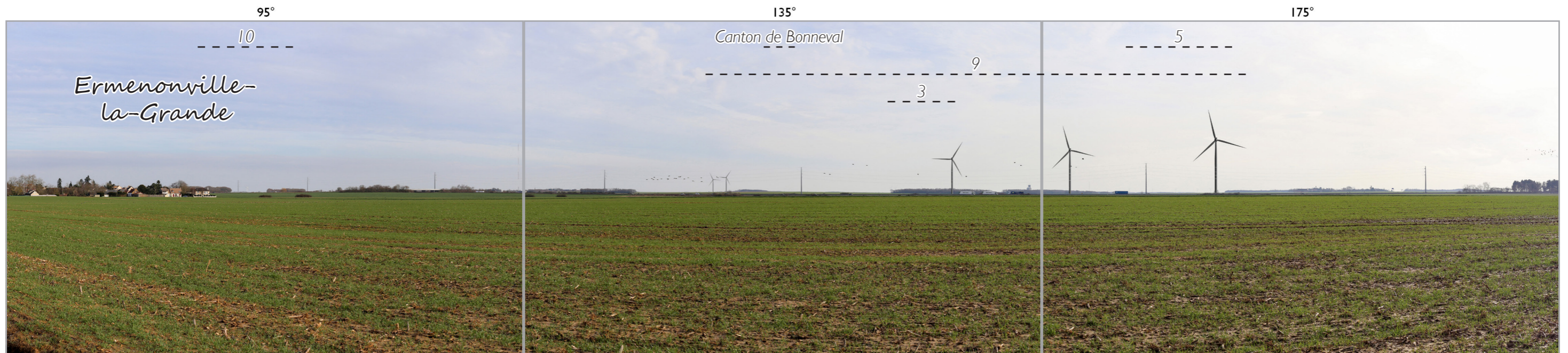
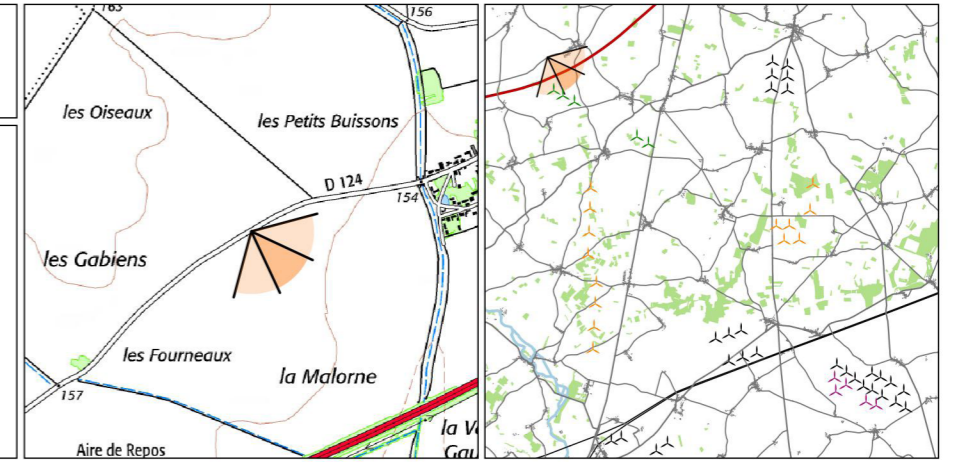


Fig. 200 : Frise photographique initiale (120°)

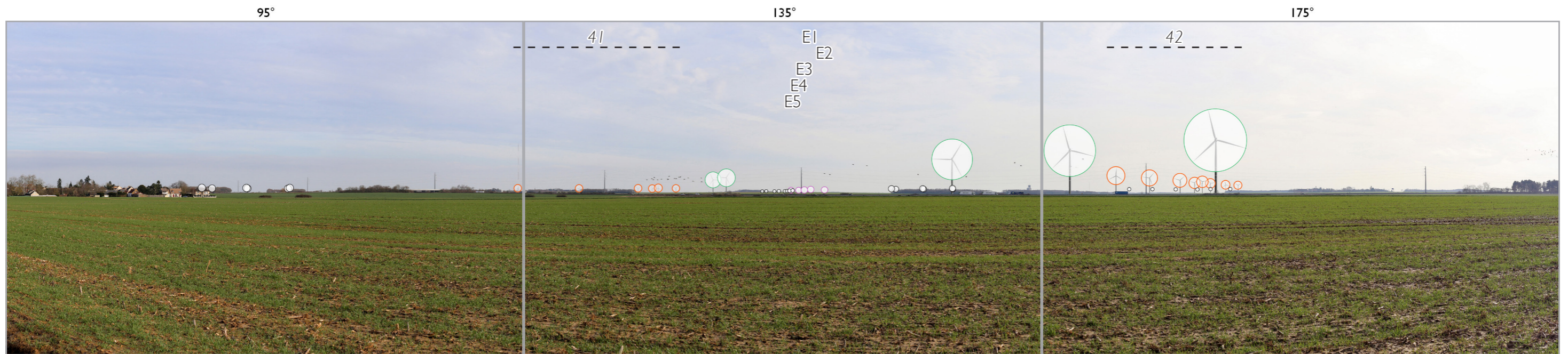
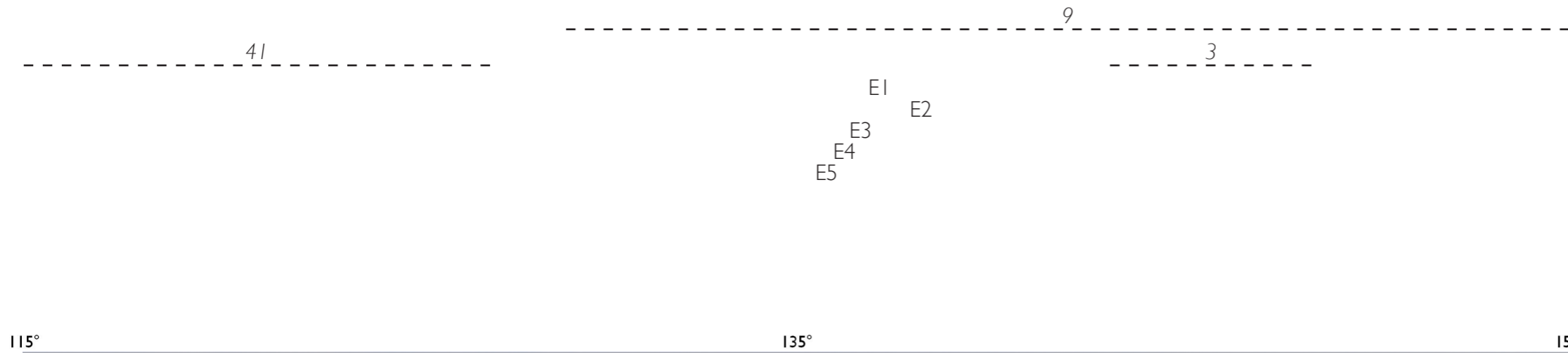


Fig. 201 : Frise photographique photomontée (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante



**Visibilité du projet**

5 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée  
0 totalement - 5 partiellement - 0 filtrée  
5 en visibilité permanente  
0 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**

3° soit 6 % de la vision binoculaire

**Augmentation de l'emprise des parcs éoliens du Canton de Bonneval et de la Butte de Menonville**

+ 2,5°

**Impacts paysagers :**

Les 5 éoliennes du projet sont visibles au-dessus de la ligne d'horizon. Elles forment une ligne de 5 machines bien lisible. Leur taille perçue est inférieure à celle des éléments sur l'horizon. L'impact du projet est faible.

**Impacts patrimoniaux et touristiques : nuls.**

**Impacts cumulés :**

La différence de taille perçue entre les éoliennes du parc de Moisson de Beauce et celle du projet est très importante et entraîne donc des impacts cumulés très faibles.

Fig. 202 : Photomontage (champ horizontal : 40° ; distance de lecture 40 cm)



Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet l'analyse de la visibilité du projet depuis le moulin à vent d'Ymonville, monument historique classé.

Depuis ce point de vue, la vue est large, dégagée et à dominante horizontale. Les pylônes à gauche apportent une dimension verticale. À droite, le bourg d'Ymonville limite les perceptions lointaines. Le parc éolien de Genonville et la centrale éolienne de Moisville sont visibles à moins de 10 km du point de vue à droite.

Coordonnées : 607450, 6795959  
 Altitude : 140 m  
 Azimut central : 254°  
 Orientation : est  
 Prise de vue : 07/02/2020 - 10h40  
 Hauteur de prise de vue : 170 cm  
 Canon EOS 6D 24x36 mm  
 Focale 50 mm  
 Éoliennes modélisées : V150 - mât : 105 m  
 Éolienne la plus proche : E05 : 16.5 km  
 Éolienne la plus éloignée : E02 : 17.9 km

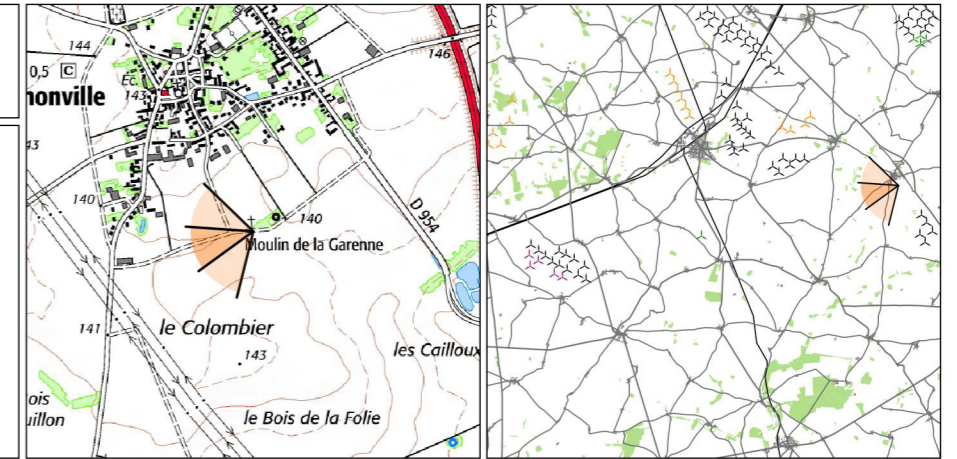


Fig. 203 : Frise photographique initiale (120°)

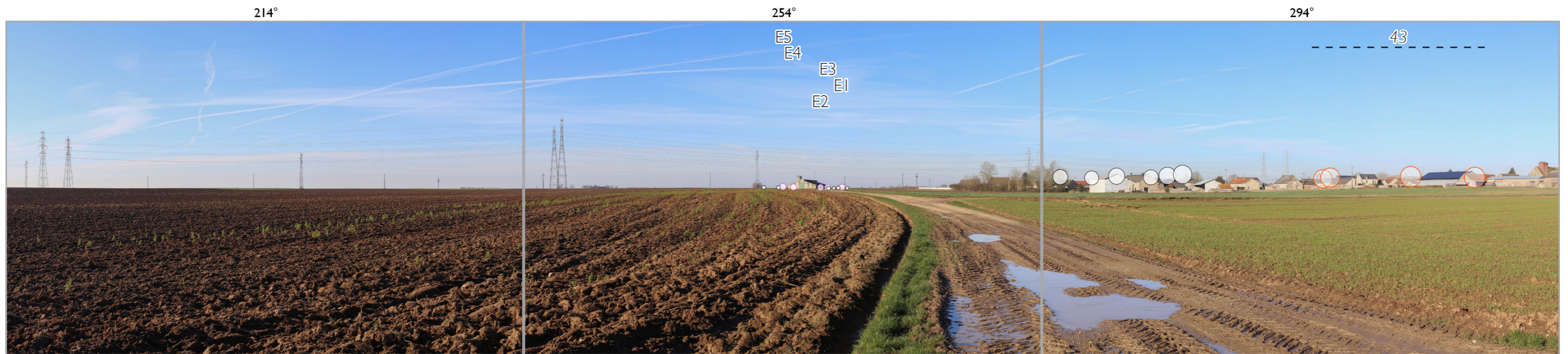


Fig. 204 : Frise photographique photomontée (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

----- Canton de Bonneval -----  
 ----- Butte de Menonville -----  
 E5  
 E3  
 E1

234°

254°

274°



**Visibilité du projet**

3 éoliennes visibles - 2 éoliennes masquées  
 0 totalement - 3 partiellement - 0 filtrée  
 3 en visibilité permanente  
 0 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**

5° soit 10 % de la vision binoculaire

**Augmentation de l'emprise des parcs éoliens du Canton de Bonneval et de la Butte de Menonville**

0°

**Impacts paysagers :**

Seules 3 éoliennes du projet sont partiellement visibles depuis ce point de vue. Les deux autres sont masquées par le bâtiment au second plan. L'impact du projet dans le paysage est très faible.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :**

La visibilité sur le projet est très réduite depuis le moulin. Les impacts depuis ce monument historique seront très faibles.

**Impacts cumulés :**

Le projet n'augmente pas l'emprise du parc éolien existant. Les impacts cumulés avec les parcs éoliens n° 11 et n° 43 sont nuls.

Fig. 205 : Photomontage (champ horizontal : 40° ; distance de lecture 40 cm)

39

### Vue à proximité du château de Villepion

MH58

#### Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet l'analyse de la visibilité du projet à proximité du château de Villepion. Les vues plus proches du château sont moins ouvertes en direction du projet.

Le paysage est ici plan et la vue bien dégagée. Les perceptions sont lointaines et peu limitées.

Le parc éolien de Cormainville (n° 12) est bien visible au-dessus des bâtiments et de la végétation à gauche. Les autres parcs éoliens s'égrainent sur l'horizon de manière très discrète.

Coordonnées : 603341, 6779710  
 Altitude : 135 m  
 Azimut central : 356°  
 Orientation : sud-est  
 Prise de vue : 07/02/2020 - 11h34  
 Hauteur de prise de vue : 170 cm  
 Canon EOS 6D 24x36 mm  
 Focale 50 mm  
 Éoliennes modélisées : V150 - mât : 105 m  
 Éolienne la plus proche : E05 : 16.8 km  
 Éolienne la plus éloignée : E01 : 18.6 km

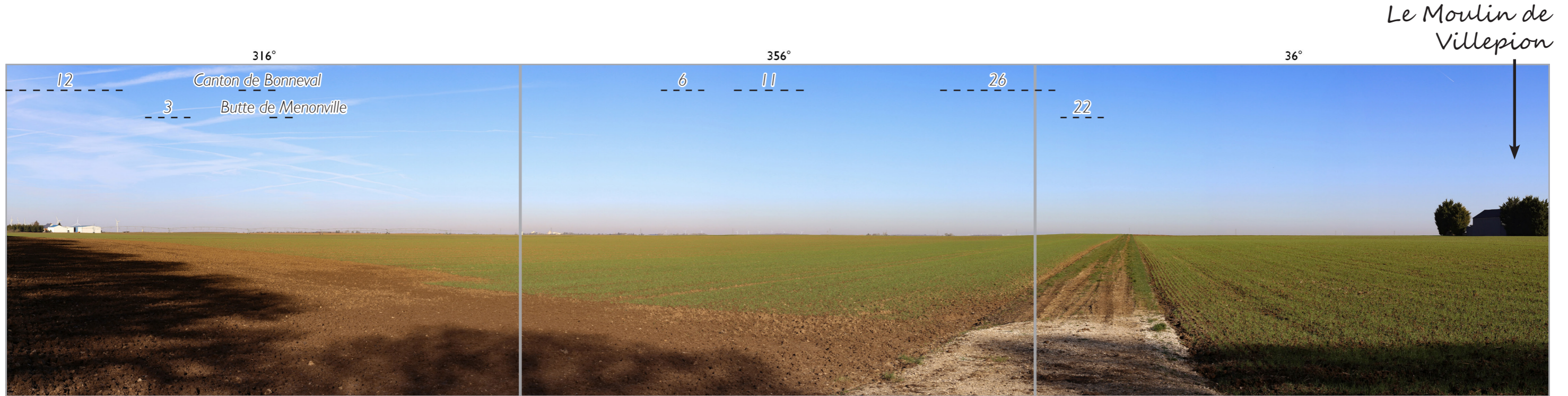
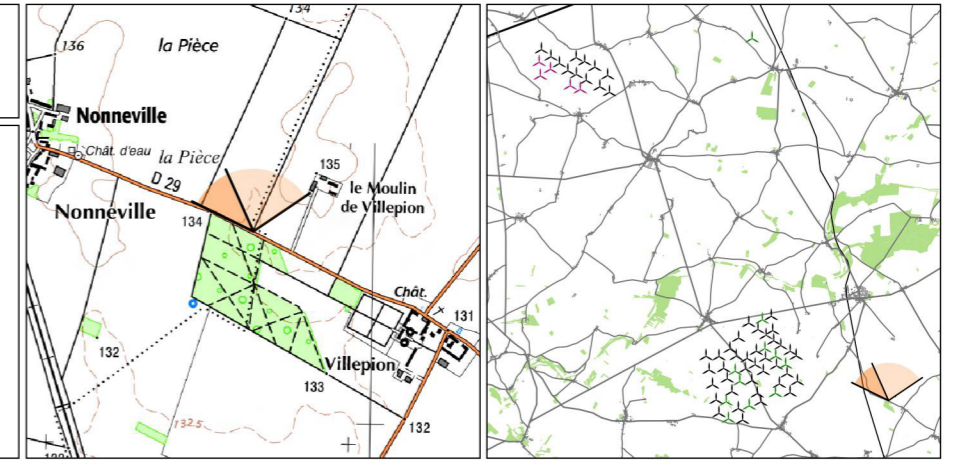


Fig. 206 : Frise photographique initiale (120°)



Fig. 207 : Frise photographique photomontée (120°) Emprise de la vue réelle page suivante



#### Visibilité du projet

5 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée  
 1 totalement - 4 partiellement - 0 filtrée  
 5 en visibilité permanente  
 0 en visibilité intermittente

#### Emprise du projet

3° soit 5,5 % de la vision binoculaire

**Augmentation de l'emprise des parcs éoliens du  
 Canton de Bonneval et de la Butte de Menonville**

+ 2,5°

#### Impacts paysagers :

Les 5 éoliennes du projet sont visibles, les rotors de 4 d'entre elles masqués derrière la ligne d'horizon. La taille perçue des machines du projet est faible, ainsi que son emprise horizontale. L'impact dans le paysage est très faible.

#### Impacts patrimoniaux et touristiques :

Le projet sera visible à proximité du château. S'agissant de la vue la plus dégagée, la faible visibilité des éoliennes du projet entraîne un impact faible à très faible sur ce monument historique.

#### Impacts cumulés :

L'augmentation de l'emprise du parc éolien existant est faible.

Fig. 208 : Photomontage (champ horizontal : 40° ; distance de lecture 40 cm)

Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet l'analyse des impacts cumulés entre le projet et les autres parcs éoliens, notamment le parc des Prieurés.

À gauche, la vue est limitée par la végétation autour du bourg d'Ecurolles. Vers l'est et le sud, la vue est dégagée avec un horizon plus ou moins boisé. Les 8 éoliennes du parc n° 21 sont bien visibles. Le parc éolien du Moulin de Feugères s'égraine sur l'horizon au centre de la vue à moins de 10 km. Les autres parcs éoliens présentent une visibilité réduite au-dessus de l'horizon.

Coordonnées : 574826, 6800038  
 Altitude : 155.1 m  
 Azimut central : 117°  
 Orientation : nord-ouest  
 Prise de vue : 06/02/2020 - 15h44  
 Hauteur de prise de vue : 170 cm  
 Canon EOS 6D 24x36 mm  
 Focale 50 mm  
 Éoliennes modélisées : V150 - mât : 105 m  
 Éolienne la plus proche : E01 : 16.8 km  
 Éolienne la plus éloignée : E05 : 18.7 km

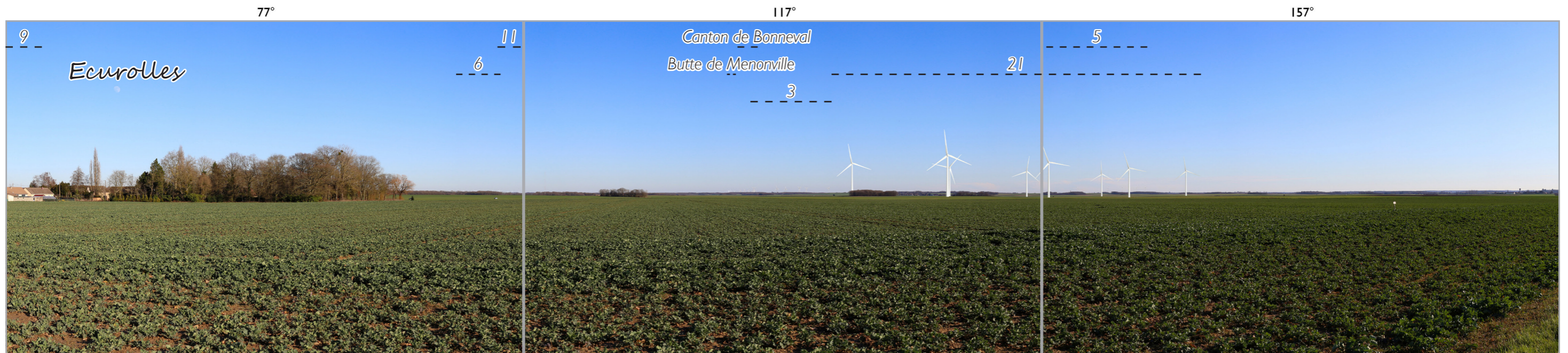
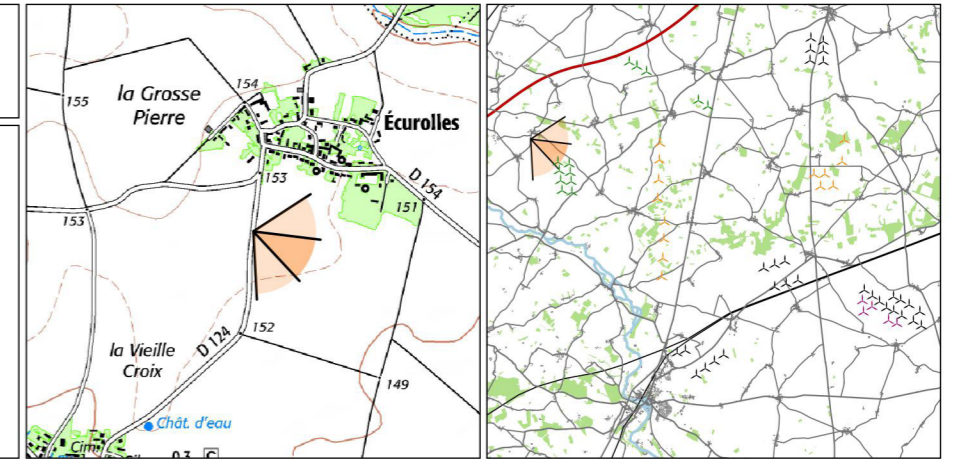


Fig. 209 : Frise photographique initiale (120°)

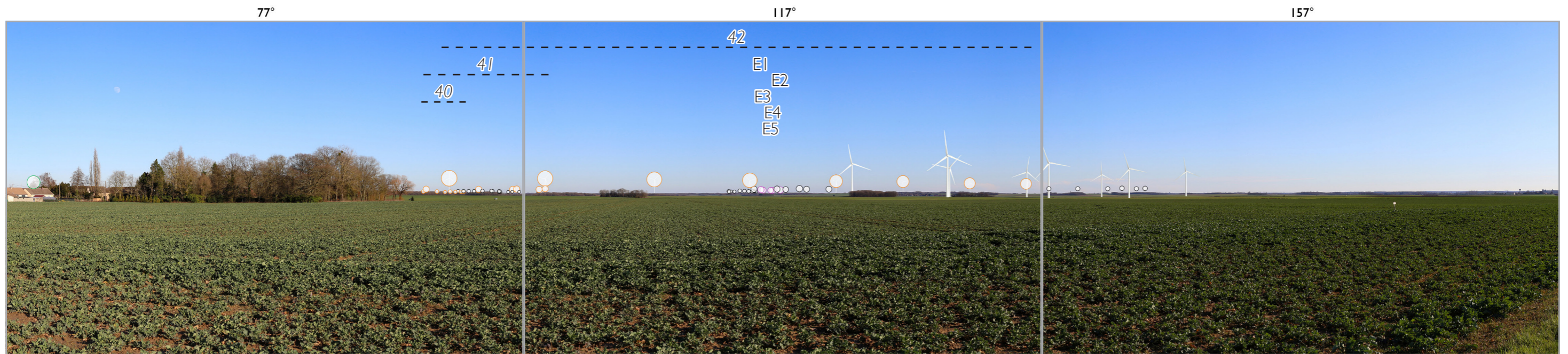
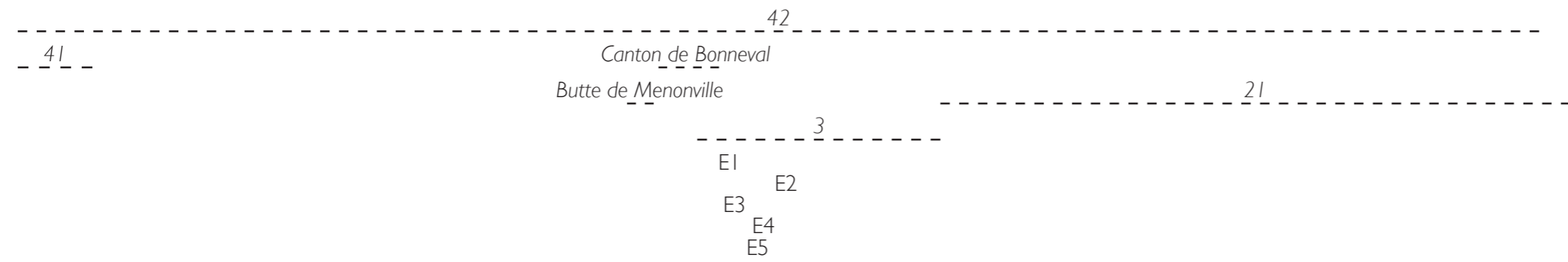


Fig. 210 : Frise photographique photomontée (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante



97° 117° 137°



**Visibilité du projet**

5 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée  
 5 totalement - 0 partiellement - 0 filtrée  
 5 en visibilité permanente  
 0 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**

2° soit 4 % de la vision binoculaire

**Augmentation de l'emprise des parcs éoliens du Canton de Bonneval et de la Butte de Menonville**

+ 2°

**Impacts paysagers :**

Les rotors des 5 éoliennes du projet sont entièrement visibles au-dessus des boisements qui constituent l'horizon. Elles sont organisées en ligne. L'emprise du projet est faible (2°). L'impact global du projet dans le paysage est très faible.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :** nuls.

**Impacts cumulés :**

Les impacts cumulés entre le parc éolien les Prieurés et le projet sont très faibles voire nuls. L'augmentation de l'emprise du parc existant dans cette vue est très faible.

Fig.211 : Photomontage (champ horizontal : 40° ; distance de lecture 40 cm)

Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet de mesurer la visibilité à proximité du Dolmen dit la Pierre Godon, monument historique classé. Le point de vue a été défini dans un secteur présentant une visibilité plus importante que depuis le monument en lui-même.

Le relief montre ici des ondulations permettant une vue plongeante jusqu'à la départementale D927. Quelques masses boisées et silhouettes de bourg ponctuent l'horizon. Plusieurs parcs éoliens sont visibles au-dessus de l'horizon. Tous sont situés à plus de 10 km du point de vue.

Coordonnées : 609217, 6786467  
 Altitude : 130.7 m  
 Azimut central : 287°  
 Orientation : est  
 Prise de vue : 07/02/2020 - 11h13  
 Hauteur de prise de vue : 170 cm  
 Canon EOS 6D 24x36 mm  
 Focale 50 mm  
 Éoliennes modélisées : V150 - mât : 105 m  
 Éolienne la plus proche : E05 : 18.4 km  
 Éolienne la plus éloignée : E01 : 20.2 km

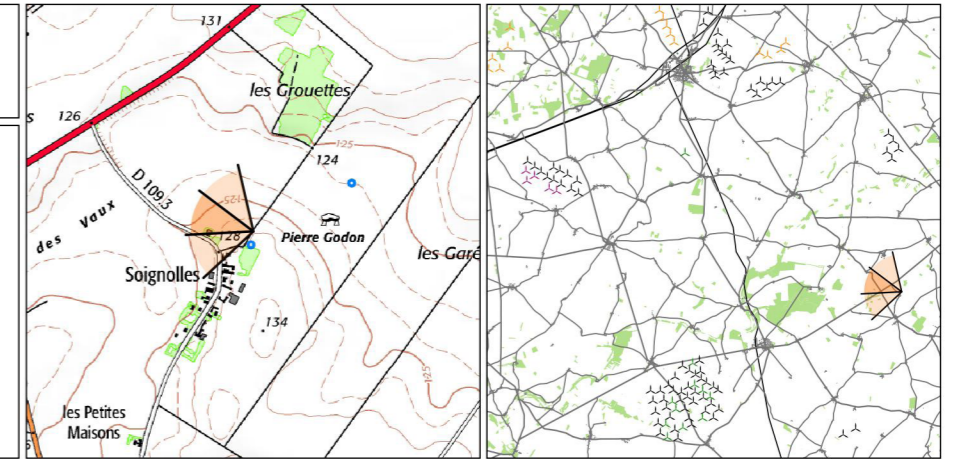


Fig.212 : Frise photographique initiale (120°)

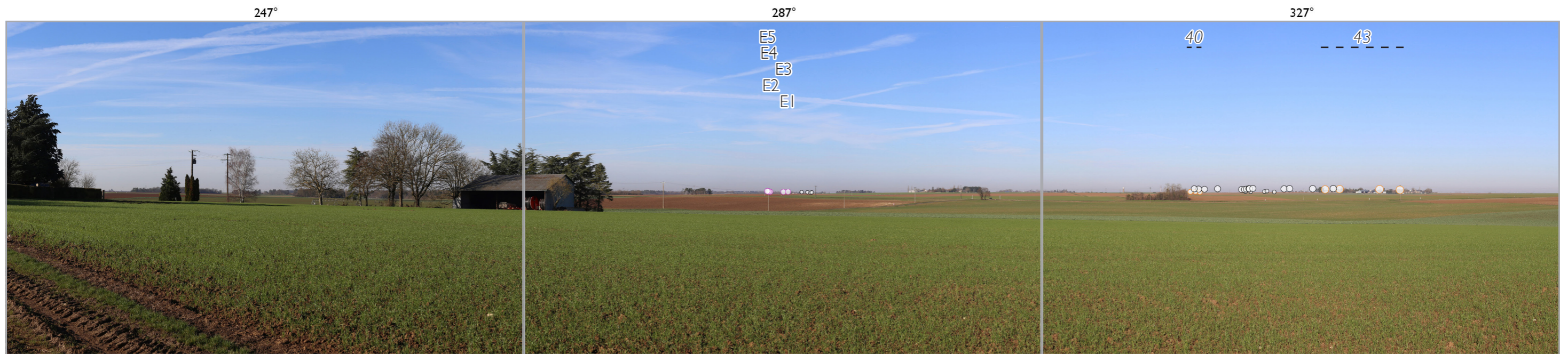


Fig.213 : Frise photographique photomontée (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

Butte de Menonville

E5  
E4  
E3  
E2  
E1

267°

287°

307°



**Visibilité du projet**

5 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée  
0 totalement - 5 partiellement - 0 filtrée  
0 en visibilité permanente  
5 en visibilité intermittente

**Emprise du projet**

2° soit 4 % de la vision binoculaire

**Augmentation de l'emprise des parcs éoliens du  
Canton de Bonneval et de la Butte de Menonville**

+ 2,5°

**Impacts paysagers :**

Les 5 éoliennes du projet sont très légèrement visibles depuis ce point de vue. Toutes les nacelles sont masquées, la visibilité des pales se fera en intermittence. L'impact du projet est très faible dans le paysage.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :**

À proximité du dolmen, le projet sera très légèrement visible. Son impact est très faible.

**Impacts cumulés :**

Le parc éolien du Canton de Bonneval n'est pas visible. Le projet augmente légèrement l'emprise du parc éolien de la Butte de Menonville.

Fig. 214 : Photomontage (champ horizontal : 40° ; distance de lecture 40 cm)



Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet d'évaluer l'impact depuis la sortie de Châteaudun, ville principale du territoire d'étude regroupant plusieurs éléments patrimoniaux et touristiques. La vue est orientée en direction des vallées du Loir et de la Conie.

Au gré des différents masques végétaux et bâtis, la profondeur de vue est plus ou moins grande. Au centre, la vallée de la Conie est perceptible avec un horizon boisé. Les parcs éoliens de Bonneval à gauche et de Cormainville à droite sont visibles sur l'horizon.

Coordonnées : 577721, 6777953  
 Altitude : 134.7 m  
 Azimut central : 45°  
 Orientation : sud-ouest  
 Prise de vue : 07/02/2020 - 12h50  
 Hauteur de prise de vue : 170 cm  
 Canon EOS 6D 24x36 mm  
 Focale 50 mm  
 Éoliennes modélisées : V150 - mât : 105 m  
 Éolienne la plus proche : E02 : 18.8 km  
 Éolienne la plus éloignée : E05 : 19.4 km

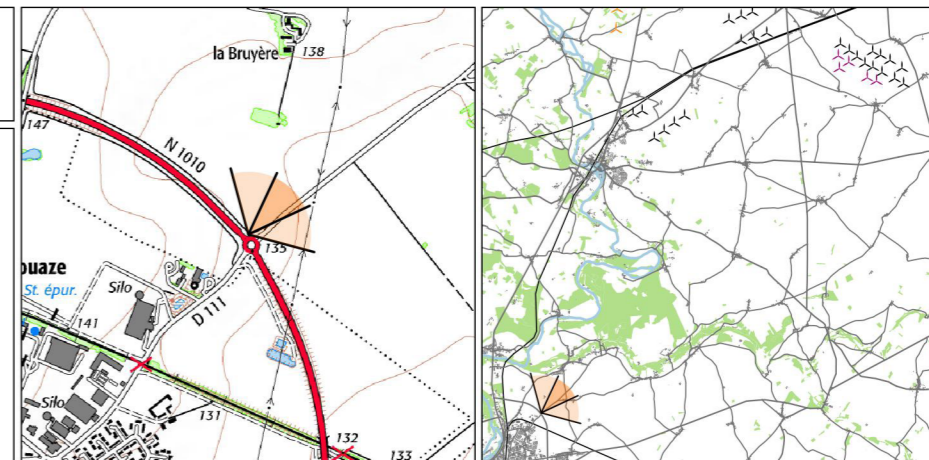


Fig.215 : Frise photographique initiale (120°)

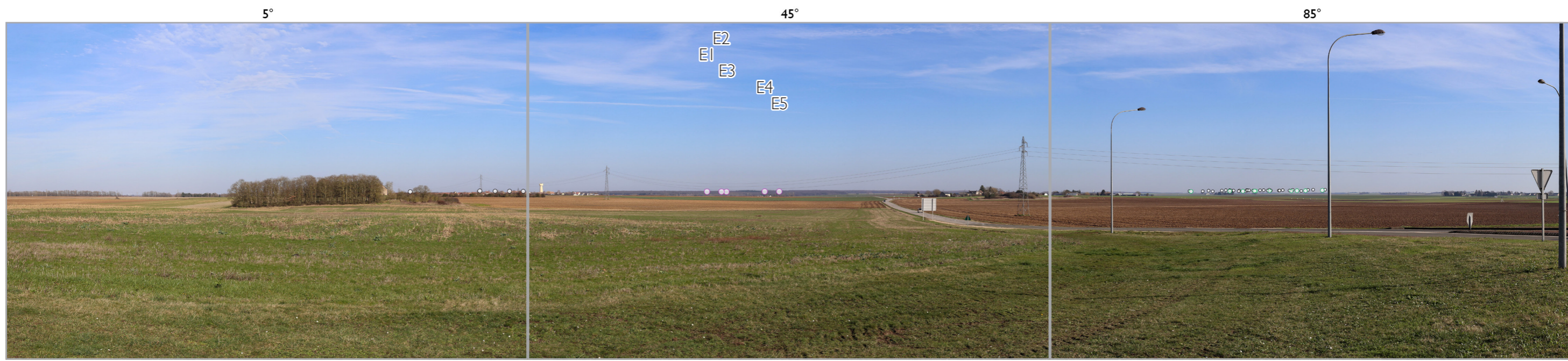


Fig.216 : Frise photographique photomontée (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante

E1 E2  
E3  
E4 E5

25°

45°

65°



#### Visibilité du projet

5 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée  
0 totalement - 5 partiellement - 0 filtrée  
0 en visibilité permanente  
5 en visibilité intermittente

#### Emprise du projet

6° soit 12 % de la vision binoculaire

**Augmentation de l'emprise des parcs éoliens du  
Canton de Bonneval et de la Butte de Menonville**

+ 6°

#### Impacts paysagers :

Le projet est très légèrement visible. Seule l'extrémité des pales pourra être perceptible au-dessus des boissements par un observateur attentif. Aucun effet de surplomb n'est possible. L'impact du projet depuis ce point de vue est très faible.

**Impacts patrimoniaux et touristiques :** nuls.

**Impacts cumulés :** nuls.

Fig.217 : Photomontage (champ horizontal : 40° ; distance de lecture 40 cm)

Analyse de l'état initial

Ce point de vue permet l'analyse de la visibilité du projet depuis le moulin à vent de Chesnay, monument historique classé. La vue a été réalisée depuis la D107, les vues depuis le moulin étant limitées par des plantations.

À proximité du moulin à vent, la vue est large et dégagée. Les perceptions sont lointaines, seulement limitées à quelques endroits par des masses boisées.

De nombreux parcs éoliens sont visibles, le plus proche étant celui de Genonville à 6 km environ (n° 11).

Coordonnées : 608965, 6799641  
 Altitude : 149 m  
 Azimut central : 247°  
 Orientation : nord-est  
 Prise de vue : 07/02/2020 - 10h23  
 Hauteur de prise de vue : 170 cm  
 Canon EOS 6D 24x36 mm  
 Focale 50 mm  
 Éoliennes modélisées : V150 - mât : 105 m  
 Éolienne la plus proche : E05 : 19.2 km  
 Éolienne la plus éloignée : E02 : 20.4 km

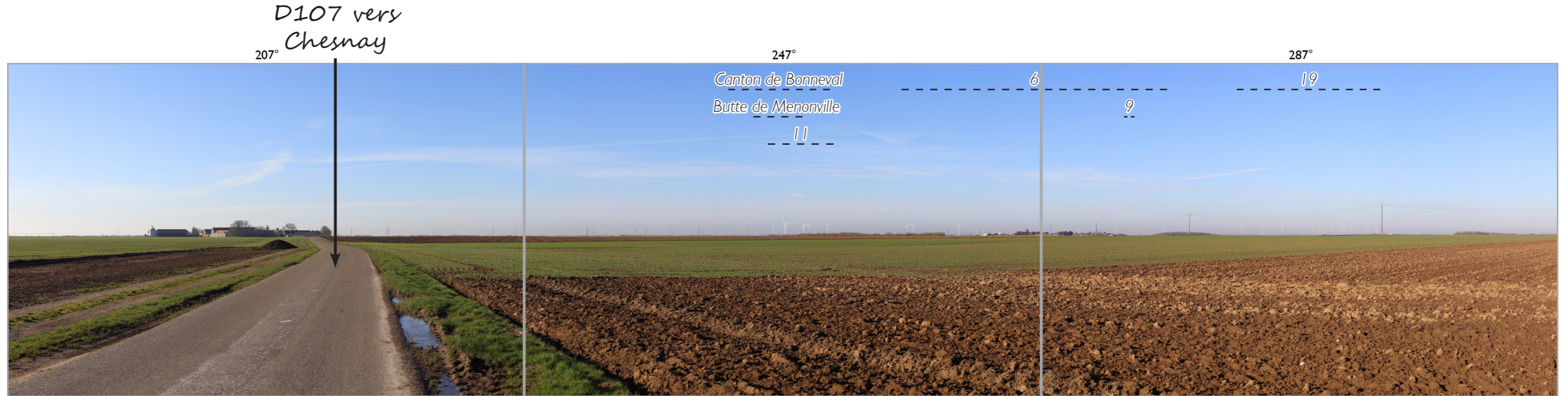
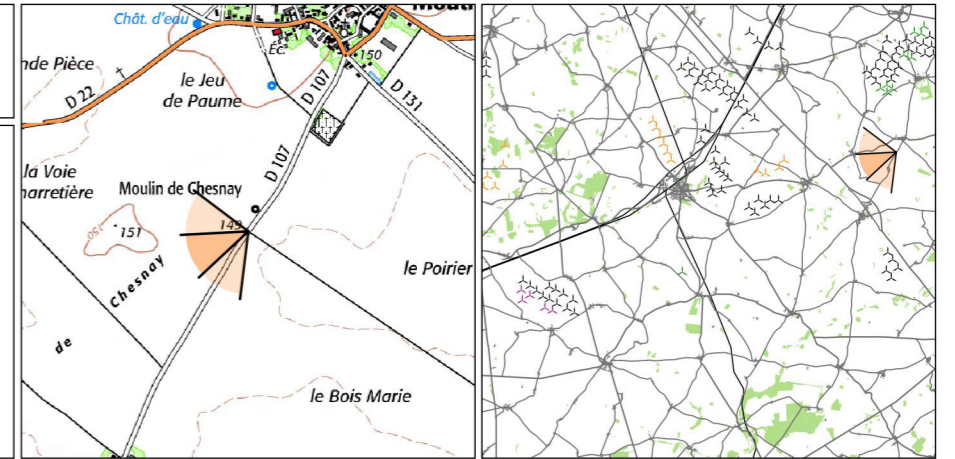


Fig.218 : Frise photographique initiale (120°)

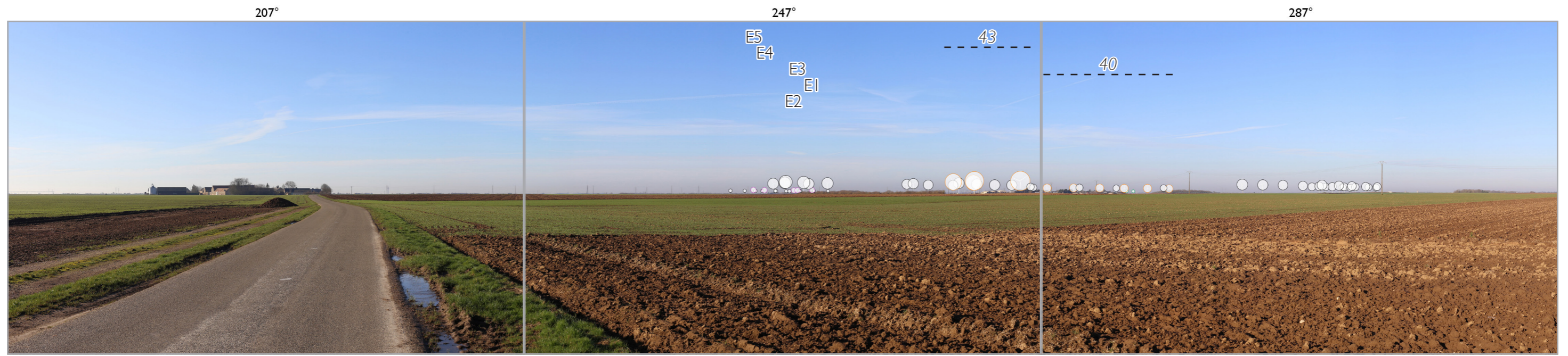
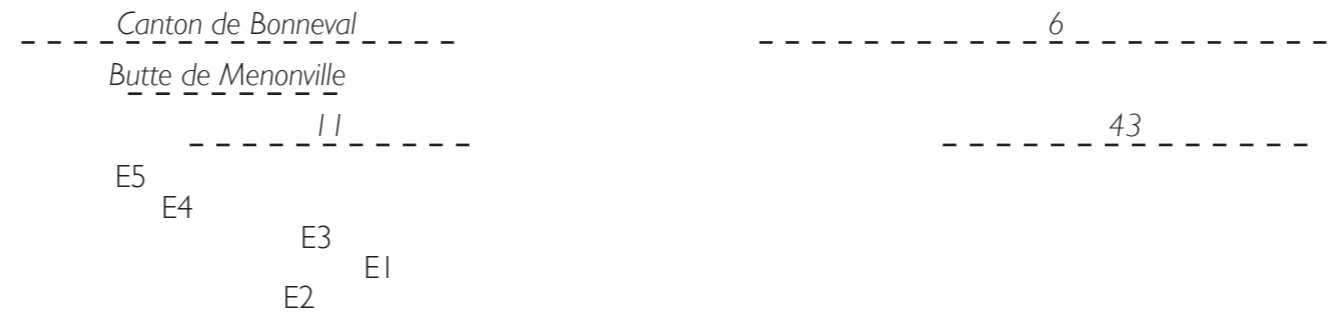


Fig.219 : Frise photographique photomontée (120°)

Emprise de la vue réelle page suivante



#### Visibilité du projet

5 éoliennes visibles - 0 éolienne masquée  
2 totalement - 3 partiellement - 0 filtrée  
5 en visibilité permanente  
0 en visibilité intermittente

#### Emprise du projet

5° soit 10 % de la vision binoculaire

#### Augmentation de l'emprise des parcs éoliens du Canton de Bonneval et de la Butte de Menonville

0°

#### Impacts paysagers :

Les 5 éoliennes du projet sont visibles. 3 d'entre elles voient leur rotor en partie masqué par les boisements qui constituent l'horizon. La taille perçue des éoliennes est faible, d'autant plus réduite que le parc n° 11 apparaît devant le projet avec une taille bien supérieure. L'impact du projet est très faible.

#### Impacts patrimoniaux et touristiques :

L'impact en visibilité à proximité du moulin est très faible. La visibilité du projet sera nulle depuis le moulin en lui-même (masques végétaux).

#### Impacts cumulés :

Le projet s'insère dans l'emprise du parc éolien existant.

Fig. 220 : Photomontage (champ horizontal : 40° ; distance de lecture 40 cm)



## 3.6. CONCLUSION SUR LES IMPACTS DU PROJET

### LES IMPACTS SUR LE PAYSAGE

À moins de 2 kilomètres, les impacts du parc de Neuvy-en-Dunois sont importants. Les franges de Neuvy-en-Dunois, Jonville, le Moulin de Jonville, Menonville, Plancheville et Chauffours présentent des vues sur le parc éolien avec un impact fort. Néanmoins, cet impact est atténué par un projet qui se place en extension des parcs éoliens du Canton de Bonneval et de la Butte de Menonville. L'augmentation de l'emprise du parc est mesurée, toujours inférieure à 20° ce qui est très raisonnable à une distance si faible.

Au-delà de 2 kilomètres et à moins de 5 kilomètres, les impacts sont modérés voire modérés à fort. Seuls quelques points de vue montrent l'extension entièrement située en dehors de l'emprise du parc existant, 5 points de vue montrent que le projet n'augmente pas l'emprise de l'existant. La cohérence est bonne entre le parc existant et son emprise, notamment grâce à l'alignement des éoliennes E1, E3, E4 et E5. L'éolienne E2 apparaît parfois isolée du reste du parc.

À plus de 5 km, les impacts sont plus réduits, ils sont modérés, modérés à faibles et faibles. Une vue montre que le projet sera masqué. L'augmentation de l'emprise du parc éolien existant est très limitée : dans 7 vues sur 10, le projet est compris dans l'emprise du parc existant, l'augmentation est de moins de 5° dans les 3 vues restantes.

À plus de 10 km, les impacts du projet seront faibles, très faibles ou nuls. Quelques vues montrent que le projet apparaîtra en dehors de l'emprise du parc existant (5 vues sur 18). Cela s'explique notamment par la non-visibilité des parcs éoliens du Canton de Bonneval et de la Butte de Menonville.

Dans la grande majorité des vues étudiées, la taille perçue des éoliennes du projet est cohérente avec le paysage existant. Concernant la compatibilité de taille entre le projet et le parc existant, ce sont en grande majorité les vues plus éloignées qui mettent en évidence la différence de taille des machines du projet par rapport à celles du parc existant. Cette différence peut entraîner ponctuellement des effets d'incohérence : des éoliennes en arrière-plan plus grandes que celles en avant. Le renouvellement du parc existant (notamment le Parc éolien du Canton de Bonneval âgé d'une dizaine d'années) par des éoliennes bénéficiant d'évolutions technologiques (hauteur, puissance, etc.) viendra corriger ces incohérences quand il aura lieu.

### LES IMPACTS CUMULÉS

Les impacts cumulés avec les parcs éoliens du Canton de Bonneval et de la Butte de Menonville ont été étudiés sous l'angle de l'augmentation de l'emprise du parc existant et de la cohérence du projet de Neuvy-en-Dunois avec le parc existant. Les conclusions ont été données précédemment. Les impacts cumulés entre le parc existant et son extension de Neuvy-en-Dunois sont faibles.

Le projet entre en covisibilité indirecte ou directe avec plusieurs parcs éoliens construits, accordés ou en instruction. Les parcs du Moulin de Pierre, du Bois Joly et de Bonneval sont les 3 parcs qui entrent le plus souvent en covisibilité avec le projet, du fait de la distance qui les sépare du projet. Les vues étudiées montrent que les impacts cumulés sont majoritairement faibles.

La covisibilité du projet avec les autres parcs du territoire d'étude présente des impacts cumulés faibles, voire nuls. Ceci s'explique par la distance qui sépare le projet des autres parcs éoliens du territoire. Du fait de cette distance, la taille perçue des éoliennes du projet et celle des autres parcs est très différente et n'entraîne donc pas d'impacts cumulés significatifs.

## LES IMPACTS SUR LE PATRIMOINE

L'étude des impacts du projet de Neuvy-en-Dunois a permis de montrer les impacts suivants sur les éléments patrimoniaux.

Nom	Impact brut en visibilité	Impact brut en covisibilité	Point de vue concerné
Moulin à vent dit du Paradis (MH06)	modéré	faible	14
Moulin à vent dit du Paradis (MH06)		faible	15
Église de La Folie-Herbault (MH05)		modéré	17
Château de Reverseaux (MH02)	nul		
Église Saint-Etienne (MH01)		nul	23
Ancien camp d'internement de Voves (MH03)	modéré à faible		22
Église Saint-Sébastien (MH07)		modéré	24
Moulin à vent Pelard (tourisme)	faible		25
Église Saint-Pierre (MH08)		faible	29
Église paroissiale Notre-Dame (MH35) Château (MH34)		faible	31
Ancienne abbaye du Bois (MH11)	faible	faible	26 - 28
Église Saint-Martin (MH48)		nul	33
Moulin à vent Richard, dit aussi de Saint-Thomas (MH12)	faible		30
Restes de l'ancien château de Mémillon (MH17) La boucle du Loir (Site inscrit)	nul		
Motte castrale (MH50)	très faible		34
Église Saint-Martin (MH31)		faible	35
Polissoir dit Pinte de Saint-Martin (MH45)	très faible		36
Moulin à vent (dit de la Garenne) (MH51)	très faible		38
Château de Villepion (MH58)	faible à très faible		39
Dolmen (la Pierre Godon) (MH53)	très faible		41
Moulin à vent de Chesnay (MH49)	très faible		43
Remparts du château (tourisme)	nul		

Les impacts les plus importants du projet sur les éléments patrimoniaux sont donc :



Un impact modéré depuis le Moulin dit du Paradis.



Un impact modéré en covisibilité avec l'église de la Folie-Herbault



Un impact modéré à faible depuis l'ancien camp d'internement de Voves



Un impact modéré en covisibilité avec l'église Saint-Sébastien



## CHAPITRE 4 : ANALYSE DES AUTRES IMPACTS DU PROJET

4.1. Analyse des effets visuels liés au chantier

4.2. Analyse des effets visuels liés aux infrastructures entourant le projet





## 4.1. ANALYSE DES EFFETS VISUELS LIÉS AU CHANTIER

Lors du chantier de construction des éoliennes, différentes phases techniques peuvent avoir un impact sur le paysage. Il s'agit d'effets temporaires concernant :

- les chemins permettant l'accès au site d'implantation,
- la mise en place des fondations de l'éolienne,
- la mise en place d'aire de grutage,
- le montage des éoliennes.

### MISE EN PLACE DES VOIES D'ACCÈS

Une majorité des voies d'accès au parc pour la construction et la maintenance des éoliennes sont existantes. Un renforcement de certains de ces chemins est à réaliser. Quelques nouveaux chemins seront créés pour la construction et la maintenance des éoliennes.

L'impact paysager des voies d'accès est minime.

### MISE EN PLACE DES FONDATIONS

Les fondations des éoliennes ont un diamètre d'environ 25 mètres et une profondeur variable suivant les données géotechniques.

Une fois mises en place, elles sont recouvertes de terre végétale. Aucun impact paysager n'est donc à envisager.



Fig. 221 : Mise en place d'une fondation

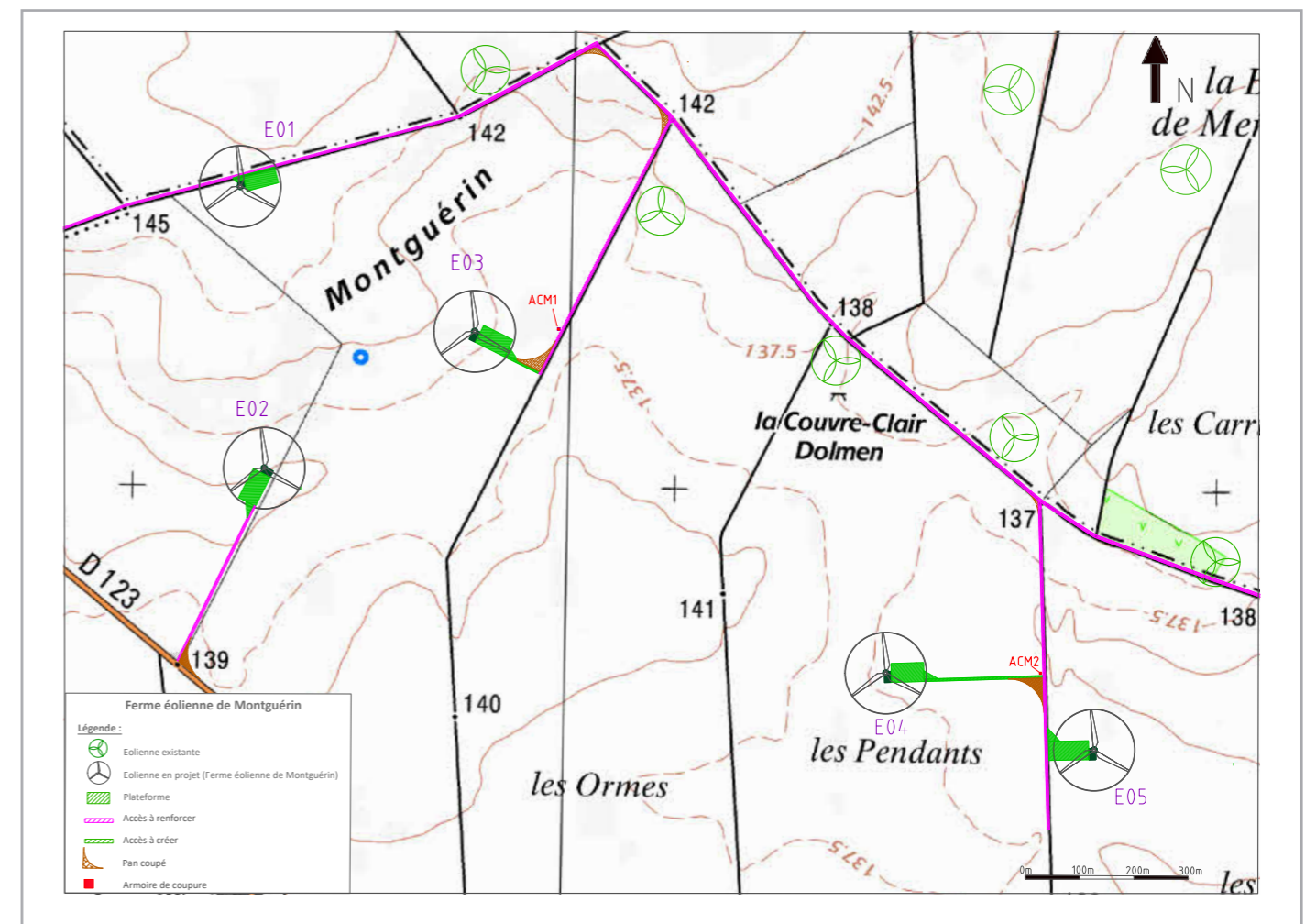


Fig. 222 : Plan-masse du projet

## MISE EN PLACE DE PLATEFORMES

Afin d'accueillir les grues nécessaires au montage de chaque éolienne, une plateforme de grutage de 60 x 35 mètres est mise en place. Ces aires de montage resteront en place après le montage des éoliennes comme aires de maintenance permanentes.

L'impact paysager de ces aires réalisées en stabilisé renforcé est très restreint.

## ASSEMBLAGE DE L'ÉOLIENNE

Les éoliennes sont assemblées sur site par une grue après livraison en kit des différents éléments de l'éolienne.

L'impact paysager de l'assemblage de l'éolienne tient essentiellement à la présence de la grue et est donc temporaire.

Des aires de stockage des pales et d'assemblage sont utilisées. Ces aires sont temporaires et n'auront donc pas d'impact dans le paysage après le chantier.

## MESURES MISES EN ŒUVRE AFIN DE LIMITER L'IMPACT DU CHANTIER

Les impacts du chantier étant très réduits et temporaires, aucune mesure paysagère particulière n'est prise pour limiter l'impact du chantier. La réutilisation des chemins existants est maximisée afin de limiter la création de nouveaux chemins.

Une convention avec les entreprises chargées des travaux peut être instaurée afin de mettre en place un « chantier vert ». Le respect des normes pendant le chantier est indispensable pour inscrire le projet éolien dans sa logique environnementale. La réalisation d'un chantier propre impose, par exemple, son balisage afin d'éviter les débordements de construction, les pertes de culture et les impacts sur le paysage



Fig.223 : Grue



Fig.224 : Assemblage d'une éolienne

## 4.2. ANALYSE DES EFFETS VISUELS LIÉS AUX INFRASTRUCTURES ENTOURANT LE PROJET

### MISE EN PLACE DE 2 ARMOIRES DE COUPURE

Les seules infrastructures mises en place autour du projet sont 2 armoires de coupures installées à proximité des éoliennes E03 et E04.

Leurs dimensions sont de :

- 3 m de longueur,
- 3 m de largeur,
- 2,5 m de hauteur.

Afin d'assurer son intégration paysagère en vue proche, une couleur « vert olive » (RAL 6014) est proposée. Cette couleur, ainsi que les dimensions réduites de ces dispositifs, rendront les armoires très peu visibles dans le paysage environnant.



Fig. 226 : Exemple d'armoire de coupure

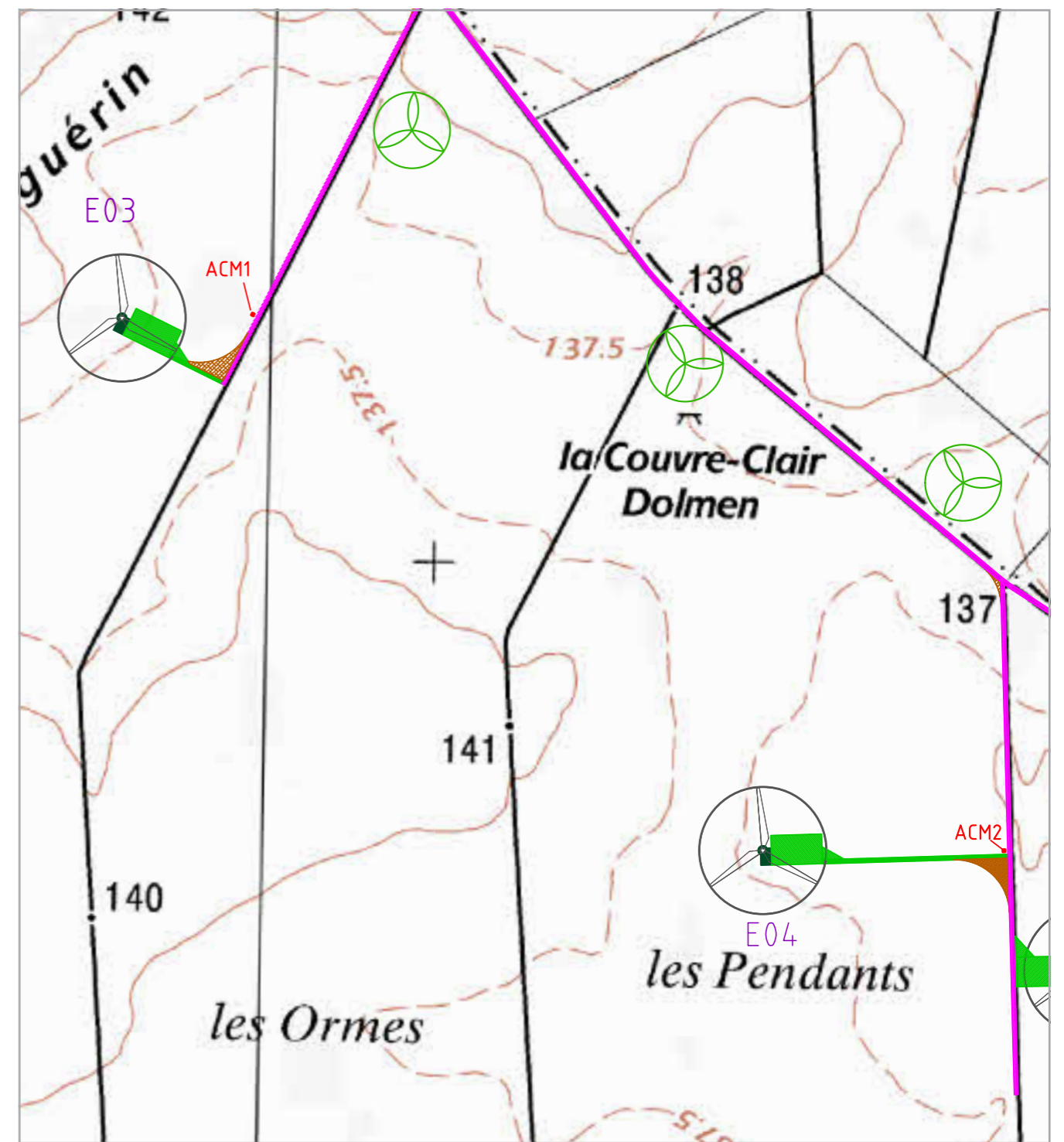


Fig. 225 : Emplacements des armoires de coupure (ACM1, ACM2)





## CHAPITRE 5 : MESURES ERC ET D'ACCOMPAGNEMENT

- 5.1. Mesures d'évitement
- 5.2. Mesures de réduction
- 5.3. Mesure d'accompagnement

## 5.1. MESURES D'ÉVITEMENT

### CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION

Le choix du site d'implantation s'est porté sur une zone où un parc éolien est déjà présent, permettant ainsi d'envisager un projet en extension de parc.

La création d'extensions de parcs éoliens existants permet de créer ou renforcer des pôles éoliens sur le territoire français et donc d'augmenter la production éolienne tout en limitant les impacts des nouveaux projets.

### CHOIX DE LA VARIANTE D'IMPLANTATION

Comme montré dans le chapitre 2, la variante d'implantation la moins impactante et la plus cohérente avec le parc éolien existant du canton de Bonneval et de la Butte de Menonville a été choisie.

L'organisation de l'implantation du projet éolien de Neuvy-en-Dunois permet l'extension du parc éolien existant tout en limitant l'augmentation de l'emprise de ce dernier, avec des augmentations d'emprises maximales égales à 18° pour les zones habitées.



Fig. 227 : Le projet éolien de Neuvy-en-Dunois complétant le parc éolien existant depuis la sortie de Neuvy-en-Dunois



## 5.2. MESURES DE RÉDUCTION

### MISE EN PLACE D'ARMOIRES DE COUPURE

Comme évoqué dans le chapitre 4, les deux armoires de coupure de la ferme éolienne de Neuvy-en-Dunois seront d'une couleur « vert olive » (RAL 6014). Cela leur permettra d'être très discrètes dans le paysage environnant.

De plus, le choix de la mise en place d'armoire de coupure permet de limiter les dimensions de ce dispositif par rapport à un poste de livraison. En effet, l'emprise au sol d'une armoire de coupure n'est que de 9 m<sup>2</sup> (3x3 m) contre 27,5 m<sup>2</sup> pour les postes de livraison (11x2,5 m). La hauteur de l'armoire est également inférieure à celle du poste de livraison (2,5 m contre 3,32 m).

### SYNCHRONISATION DU BALISAGE LUMINEUX AVEC LES PARCS EXISTANTS

Afin de réduire l'impact nocturne de la ferme éolienne de Neuvy-en-Dunois, son balisage lumineux sera mis en synchronisation avec les parcs existants, notamment le parc éolien du Canton de Bonneval et la ferme éolienne de la Butte de Menonville.





### 5.3. MESURE D'ACCOMPAGNEMENT

#### CONTRIBUTION A L'AMENAGEMENT DU BOURG DE NEUVY-EN-DUNOIS

Le porteur de projet se propose de contribuer à la réalisation d'aménagements de valorisation de l'espace public, comme par exemple l'enfouissement des réseaux aériens (réseau électrique, réseau télécom).

